



RESEAU COHERENCE

L'association Réseau Cohérence regroupe principalement en Bretagne plus d'une centaine d'adhérents (associations, syndicats, entreprises, agriculteurs, particuliers). Depuis 1997, Cohérence, c'est à dire le cœur de ce réseau, développe des outils adaptés à la transversalité des problématiques (écologiques, économiques, sociales et solidaires). Ces outils s'appuient sur la démocratie participative et la coopération entre les acteurs de la société civile et les élus des territoires.

L'association Réseau Cohérence a signé la déclaration commune du Collectif pour une transition citoyenne et s'inscrit totalement dans ce mouvement vers un développement solidaire et durable.

Contact :

Réseau Coherence

65, rue Edouard Beauvais – 56100 Lorient

www.reseau-coherence.org

contact@reseau-coherence.org

06 73 21 06 66

CAHIER D'ACTEUR

Réseau Cohérence

EN BREF

L'Union Européenne se doit d'être garante de la sécurité alimentaire des territoires européens, la crise de la Covid qui en appellent peut être d'autres sanitaires mais aussi les conséquences des perturbations climatiques et la nécessité de sauvegarder la biodiversité et de développer l'emploi en Europe imposent un changement profond de l'aide agricole.

Les citoyens l'exigent, le développement de la consommation des produits bio (plus de 20% par an) en est une preuve formelle. L'ambition européenne doit être de permettre aux européens de s'alimenter sainement par des productions durables servant aussi les écosystèmes, bases de notre développement futur.

C'est un enjeu de justice sociale, fiscale, environnementale et climatique. Ces changements imposent aussi de sortir des accords de libre-échange internationaux (Ceta, Mercosur) qui ruinent les efforts de l'agriculture européennes en terme de normes sociales, environnementales et de qualité.

TITRE PRINCIPAL

PLACEMENT TYPOGRAPHIQUE

La PAC avec 50 milliards d'euros est l'instrument financier le plus important de l'Union Européenne. Malheureusement cet outil est dévoyé au profit d'un système qui vise le profit maximum pour quelques-uns (les grands intervenants de l'agriculture et de l'agro-alimentaire) et entraîne des effets pervers qui ne sont pas acceptables. La surproduction engendre des gâchis alimentaires colossaux alors que dans le monde près d'un milliard de personnes souffrent de la faim. Les subventions actuelles de modèles agricoles entraînent la spécialisation des cultures et provoquent une diminution drastique des races et des variétés produites dans les pays du Nord comme ceux du Sud.

Les Etats Membres et l'Union Européenne (Commission, Parlement, Conseil) doivent faire face à leur responsabilité urgente pour enrayer la dégradation du climat, l'extinction de masse de la biodiversité, les dangers sur la santé des 510 millions d'européens, la pollution des sols, des eaux, de l'air, le chômage des européens, le mal être animal.

Les citoyens européens payent 3 fois leur alimentation :

- Le prix en magasin
- Le coût des externalités des modèles de productions intensif avec leurs cargaisons d'entrants polluants
- Les subventions publiques

Nombre de filières agricoles gagnent plus en subventions que par la vente de leurs productions, c'est injuste socialement et inefficace économiquement. En France un quart des paysans vit en dessous du seuil de pauvreté.

Ursula von der Leyen a proposé un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 55% en 2030 (/1990) au lieu de 40% précédemment. Comment y arriver alors que l'agriculture et l'élevage sont actuellement de très forts contributeurs des émissions de GES sans un changement en profondeur de la PAC ?

Les citoyens européens veulent des changements radicaux. La PAC doit favoriser les petites et moyennes fermes. Entre 2003 et 2013, un tiers de toutes les fermes ont disparu dans l'Union Européenne.

Aujourd'hui, 3% de toutes les exploitations gèrent plus de la moitié des terres cultivées.

A l'heure d'une crise sanitaire mondiale et de l'accélération des risques climatiques et l'effondrement de la biodiversité, l'Union Européenne doit mettre en place un système résilient réellement contributeur de la gestion de ces risques.

La PAC doit favoriser :

- La régionalisation des aides lorsque les politiques des régions le souhaitent (en Bretagne par exemple) car la gestion des aides au plus près des territoires et de leurs spécificités est nécessaire pour favoriser l'accompagnement vers la transition des modèles ;
- Des installations massives en bio et agroécologie, à taille humaine ainsi que leur maintien ;
- Le développement des filières bio et des filières de qualité (viandes) ;
- Le revenu des paysans engagés pour le climat et la sauvegarde de la biodiversité ;
- Les services écosystémiques rendus par l'agriculture ;
- L'emploi (en subventionnant à l'emploi et non à l'hectare) ;
- L'arrêt des OGM et le développement de la diversité culturelle naturelle ;
- L'abandon de la production et de l'utilisation des pesticides de synthèse dangereux pour la santé humaine, les sols, l'eau, l'air ;
- L'adéquation entre les exploitations et les ressources naturelles du territoire dans lesquels elles sont implantées ;
- La sécurité alimentaire à l'échelle le plus possible des territoires, il est dangereux par exemple alors que la France est une des premières puissances européennes agricole et agroalimentaire d'être devenue insuffisante en fruits et légumes. Il est inacceptable de réintroduire des néonicotinoïdes pour une production (betteraves sucrières) destinée majoritairement à l'export et à un modèle alimentaire mauvais pour la santé ;
- La réduction des volumes produits de viande parce que les élevages intensifs sont polluants, utilisent les réserves d'eau et provoquent la déforestation pour produire l'alimentation animale, sont mauvais pour le bien-être animal alors que la consommation excessive de viande est mauvaise pour la santé humaine ;
- La production de protéines végétales adaptées aux besoins des élevages sur les territoires.